



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRORDINAIRE

10/01/2015

Le 10/01/2015 à 20 heures, le Comité Directeur de l'Association Amicale des Loisirs Martiaux « A.L.M », ainsi que ses membres se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au « Gymnase Thierry Gillardi, Ruelle Mathieu 78340 les Clayes sous-Bois », afin de délibérer sur le changement de domiciliation associatif.

Les présents sont :

Fonction	Nom-prénom	Fonction	Nom-prénom
Trésorier	Poque Bernard	Membres	Fontaine Alain
Secrétaire	Aubin Pascal	Membres	Guillaume Anne
Membres	Aubin Véronique	Membres	Carel Vianney
Membres	Gaspar Antonio	Membres	Lavie Catherine
Membres	Benard Amori	Membres	Sabourin Didier
Membres	Le Maout Josette	Membres	Luron Jean Michel
Membres	Perbal Murielle	Membres	Denis Fanny

Les non-présents ou excusés sont :

Fonction	Nom-prénom	Fonction	Nom-prénom
Président	Rauzy Antoine	Membres	Cottureau Murielle
Membres	Zimille Tran Jeanne		

En préambule, le Secrétaire du Bureau Mr Aubin Pascal donne lecture de l'Article 14 : « Modification des statuts » ;

« Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Comité Directeur.

Une modification des statuts ne peut être adoptée que par une assemblée générale extraordinaire et à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés. »

- ❖ Après vérification de la liste des présents, et du respect de l'article N°14 des statuts associatifs, le Secrétaire laisse la parole à Mr Poque Bernard

Début de séance 20h30

- Le Trésorier du Bureau Mr Poque Bernard remercie les membres de l'ALM de leur présence puis ouvre la séance en remplacement du Président (Rauzy Antoine) excusé pour raisons professionnelles ;

- ❖ Suite à des incidents postaux, les membres du Bureau Directeur de l'ALM ont décidé de mettre au vote la modification du changement d'adresse de notre association ».
- En effet, des courriers émanant de la Mairie des Clayes sous-bois et services associées ne nous sont jamais parvenues, cela a eu pour conséquence de ne pas être retenue concernant l'allocation de subvention 2014, et de ne pouvoir être présent pour défendre notre projet de subvention « événement sportif exceptionnelle.
- Après concertation et réunion avec la Mairie des Clayes sous-bois, Mme Véronique Chauvet Rabillier, (*Responsable du Service des Sports de la Ville des Clayes-sous-Bois*), nous a notifié l'acceptation d'un changement de domiciliation de notre association sur l'adresse de l'Argos, « service annexe de la Mairie », disposant de boîtes aux lettres pour les associations de la ville dont l'adresse postale est situé au :
ARGOS « ALM » Mairie Annexe, sise 17, avenue de Villepreux 78340 Les Clayes-sous-Bois »
- Après avoir consulté l'assemblée sur d'éventuelles suggestions, le secrétaire Aubin Pascal met aux voix la délibération suivante :
 - changement de domiciliation associatif.
 - **La délibération est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.**
- Le Trésorier Bernard Poque remercie les membres présents de leur acceptation et charge le Secrétaire Pascal Aubin, de pouvoir aux formalités administratives.

Le Secrétaire clos la séance.

Fin de séance : 21h00

Le Président



Mr. Rauzy Antoine

Le Secrétaire



Mr. Aubin Pascal